

OBPE/PROJET BIODIVERSITE

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE EN COMMUNES DE MABAYI ET BUKINANYANA DE LA PROVINCE CIBITOKÉ DU 1 AU 2 AVRIL 2014

I. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes* », l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) a organisé, du 1 au 2 avril 2014, une descente au Parc national de la Kibira du côté de Mabayi et Bukinanyana en province Cibitoke. A côté de l'OBPE, il y avait des représentants du Gouverneur de Cibitoke et des Administrateurs des communes concernées, du Porte parole et chargé de la communication au Ministère ayant l'environnement dans ses attributions, des journalistes environnementalistes de certains média et les populations des collines Ngara et Nderama.

II. Objectifs

La descente effectuée au parc national de la Kibira avait pour objectifs de rappeler aux populations des collines Negene (Mabayi) et Nderama (Bukinanyana) au respect des limites du parc qu'elles ont détruites et dépassées surtout depuis 2007 pour y mener des activités illégales telles l'agriculture, l'abattage d'arbres et l'exploitation minière ; de fixer les limites du parc ; d'informer et sensibiliser le public en général et les populations riveraines sur l'intérêt de la protection du parc et sa biodiversité en particulier.

III. Déroulement

III.1.Consultation avec les responsables administratifs (1/4/2014)

Avant d'aller sur terrain, le Directeur Général de l'OBPE et chef de la mission, en compagnie des membres de toute l'équipe, a rencontré les représentants de l'administration à savoir le Conseiller principal du Gouverneur de Cibitoke et le Conseiller Technique de l'Administrateur de Mabayi pour les informer de la situation sur terrain ; le but de cette consultation étant de fournir le plus de détails afin d'avoir une vision commune avant d'aller sur terrain.

Ensuite, toute l'équipe ayant participé à la mission a pris le chemin vers la Colline Ngara où les véhicules ont été garés avant de prendre le chemin vers le parc pour voir le versant Nord de la colline Negene se trouvant en commune Mabayi. Arrivés sur terrain, une petite partie de la population de Negene avait fait aussi le déplacement car il fallait marcher pendant une dizaine de minutes pour bien voir la zone dont les limites constituées de pieds de *Pinus* ne se voit plus à part quelques champs de cultures. Il faut noter qu'une très grande partie des limites du parc a été détruite.

Prenant la parole en premier lieu, le Directeur Général de l'OBPE a rappelé le but de la mission tout en embrayant sur l'importance de la forêt de la Kibira d'où nécessité de bien protéger la forêt pour l'intérêt national et international. Ce fut le même message par le Conseiller principal du Gouverneur de la province de Cibitoke tout comme par le conseiller de l'Administrateur de Mabayi. Malgré qu'il pleuvait abondamment, la parole a été donnée

aux représentants de la population qui avaient fait le déplacement sur cet endroit. Après leurs interventions, il a été constaté qu'elles restent encore réticentes à l'abandon de leurs activités illégales dans le parc. C'est ainsi que le Directeur Général de l'OBPE a demandé à Monsieur BAMBARA Léonidas, Conseiller de la Directeur des Forêt et invité à la mission car il connaît la genèse des limites du parc, pour faire la lumière afin que les populations ne puissent continuer à faire des spéculations tout en transgressant la loi.



Mr BAMBARA en train d'expliquer

Après toutes ces informations, un des représentants de la population a demandé une période de grâce pour récolter tous ce il y a à l'intérieur du parc comme cultures. Sur ce point, le Conseiller principal du Gouverneur leur a répondu qu'ils pouvaient récolter uniquement tout en ne faisant pas de nouveaux semis et la réunion s'est terminée sur ce point de consensus.

III.2. Consultations avec les responsables administratifs (2/4/2014)

En date du 2/4/2014, la délégation conduite par le Directeur Général de l'OBPE s'est rendu en commune Bukinanyana où elle a rencontré l'Administrateur avant d'aller sur terrain (même si elle n'a pas fait le terrain car empêchée) pour l'informer de la situation sur terrain ; le but de cette consultation étant de l'informer de la situation sur terrain. Malgré qu'elle vienne d'entrer dans ces nouvelles fonctions, elle a affirmé qu'elle détient assez d'informations au sujet des cultures se trouvant dans le parc. Elle a alors désigné le chef de zone Bumba et un autre agent de la commune pour la représenter. Après le briefing par le Directeur Général de l'OBPE, la délégation a pris la route vers la colline Nderama riveraine au parc de la Kibira.

Arrivés sur terrain, le message a été le même que celui lancé à Negene avec une particularité ici car les populations sont au courant qu'elles exploitent illégalement les zones du parc ; la preuve est qu'au vu des agents de l'OBPE ou autre personnalité sur le site, tous les exploitants clandestins prennent le large. De surcroît, elles ont osé dire qu'elles ont attaqué le parc quand elles ont appris que celles de Negene avaient été autorisées à cultiver dans le parc.



Populations en train d'écouter le DG



Mr le Conseiller Principal en train d'expliquer

Sur la photo ci-dessous, on voit bien une partie du parc national complètement défrichée : c'est la partie derrière le Directeur Général à côté d'une forêt. Elle représente des centaines d'hectares. En faisant le tour de la zone pour voir le versant sud de Negen, des grosses souches d'*Eucalyptus* qui constituaient les limites sont encore visibles.



Le Directeur Général de l'OBPE en train de parler à la population

IV. Conclusion et recommandations

Au terme de la descente, on s'aperçoit que les populations ont compris l'importance de la protection de la forêt et ont accepté de respecter les limites une fois réhabilitées. C'est ainsi que certaines recommandations ont été formulées à l'endroit des uns et des autres.

A l'OBPE

- Multiplier des patrouilles sur les sites menacés ;
- Réhabiliter les limites détruites et mettre d'autres là où elles ne sont pas ;
- Expulser tous ceux qui occupent les zones du parc national ;

A l'Administration

- Poursuivre l'explication et la sensibilisation des populations au respect des limites du parc ;
- Mettre en place les positions militaires aux sites menacés tels à Nderama et Negeni ;

Aux populations

- Respecter les limites du parc ;
- Après la récolte, plus question de planter, au cas contraire, les cultures seront détruites.

Annexe : Membres de la délégation

N°	Nom & prénom	Institution	Fonction
1	MOHAMED Feruzi	OBPE	Directeur Général
2	NDAWAYEZU Gérard	OBPE	Directeur Technique
3	NDAYISHIMIYE Rémy	Cabinet MEEATU	Porte parole et chargé de la communication
4	SAÏDI Anicet	Cabinent du Gouverneur de Cibitoke	Conseiller Principal
	YARANYUMVIYE Rénovat	Commune Mabayi	Conseiller
5	NIGARURA Alphonse	Zone Bumba	Chef de zone
6	BAMBARA Léonidas	OBPE	Chef de Services Aménagement & Conseiller la Direction Technique
7	HAKIZIMANA Claude	OBPE	Chef du parc national de la Kibira
8	NTIBASHIRA Azarie	OBPE	Chef du secteur Mabayi
9	NAHAYO Dorothée	RTNB	Journaliste environnementaliste
10	KWIZERA Josélyne	RPA	Journaliste environnementaliste
11	BIGIRIMANA Jean	REMA FM	Journaliste environnementaliste
12	FOFO Alphonse	OBPE	Expert national au projet Biodiversité